




## UNE SITUATION CONTRASTÉE EN EUROPE

Les pays qui...

 ... l'autorisent

 ... le limitent

Celui qui...

 ... l'interdit

**Pays-Bas et Danemark** : ouverture, respectivement, entre douze et vingt dimanches par an.

**Belgique** : les magasins ont le droit d'ouvrir trois dimanches par an, plus trois autres en cas de convention collective hors sites touristiques.

**Espagne** : les petits commerces peuvent ouvrir tous les dimanches.

**Allemagne** : l'ouverture des magasins le dimanche n'est autorisée que huit fois dans l'année.

**Italie** : ouverture dominicale en décembre et huit autres dimanches dans l'année hors sites touristiques.

**Grèce** : ouverture dominicale réservée aux petits commerces.

